

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	30 (1942)
<b>Heft:</b>	609
 <b>Artikel:</b>	Les femmes dans les Commissions
<b>Autor:</b>	Waldvogel, Clara / Bréting, Marthe
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-264407">https://doi.org/10.5169/seals-264407</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

13 MARS 1942

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mme Emilie GOURL, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS	ANNONCES
SUISSE . . . . Fr. 6.—	11 cent, le mm.
ÉTRANGER . . . . 8.—	Largur de la colonne : 70 mm.
Le numéro . . . . 0.25	Réductions p. annonces répétées.
	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la durée de l'année en cours.

Le bonheur, c'est d'aimer l'avenir.

Pierre GIRARD.

**AVIS IMPORTANT**

Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, comme à tous ceux qui reçoivent notre journal à l'essai, qu'en réglant le montant de l'abonnement pour 1942 (6 frs) à notre compte de chèques postaux N° 1. 943, ils s'éviteront des frais supplémentaires de remboursement postal.

Le moment approchant en effet où les remboursements pour abonnements non encore payés seront déposés à la poste, nous ne pouvons qu'engager chacun à faire diligence pour utiliser notre compte de chèques. Et merci encore et toujours à tous ceux qui, en dépit des difficultés constantes de l'heure, tiennent à cœur de nous rester fidèles, permettant ainsi à notre journal d'envisager l'avenir sans trop de soucis.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

**La femme et la civilisation**

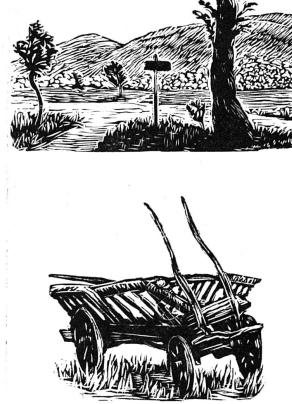
Il est hors de doute que la civilisation, à l'agonie de laquelle nous assistons présentement, est l'œuvre de l'homme, non de la femme. C'est pourquoi, peut-être, le cœur et la bienveillance y ont peu de place. « Ce n'est pas une société humaine — disait Ibsen — mais seulement une société masculine, une société faite par l'homme ».

De là à dire que l'homme s'est disqualifié par la faillite de ses entreprises sociales, il n'y a qu'un pas, et ce pas, Meredith n'hésita pas à le franchir : « Nous autres hommes — disait-il — nous sommes incapables de gouverner le monde. Nous sommes incapables de donner à l'humanité la chose qu'elle désire et pour laquelle elle a été créée — le bonheur. La civilisation technique ne fait qu'empiéter la situation, créant toujours de nouvelles absurdités et une frénésie nouvelle ». Et en effet, nous savons que les ingénieurs — dont la mission est d'inventer et de perfectionner toujours davantage les moyens de production — se sont acharnés à découvrir les lois de la balistique et de la dévastation plutôt que celles du bonheur humain. Et c'est pourquoi celles-ci nous sont encore si tragiquement inconnues.

Si les femmes avaient été chargées d'établir la civilisation — assurent les féministes — celle-ci serait telle, que les guerres y seraient inconnues ; car l'idée de donner leurs fils à des fins de conquête leur fut apparue infernale et dès lors elles eurent tout fait pour conjurer les sources de conflits. De plus, l'idée de raffiner les produits, c'est-à-dire de ralentir le rythme des machines et de détruire les récoltes afin de maintenir les cours des produits consommables sous prétexte de faire à tout prix des bénéfices, ne leur fit pas sans doute pas venue. Elles eurent plutôt trouvé quelque moyen à la fois simple et juste de distribuer équitablement ces biens afin que nul n'en soit privé, tandis que d'autres s'enrichiraient de cette privation.

Car si nous en croyons Boris Sokoloff, « le bonheur de la femme consiste à donner aux autres la félicité ». Et il est bien vrai qu'en amour elle donne la plupart du temps plus qu'elle ne reçoit ; et cet amour, c'est elle qui à la charge sacrée de le faire fructifier dans des souffrances qui surpassent pourtant la joie de créer. Pour la protection, la subsistance, le bonheur de son enfant, il n'est de sacrifice qu'elle ne soit prête à s'imposer.

Donner son cœur et sa personne, donner la vie à des êtres nouveaux, leur donner ensuite des soins maternels et toutes les joies possibles, pour les donner eux-mêmes un jour à la société, au conjoint, au tourbillon des choses humaines et fatales, tel est le lot de la femme qui a su se garder de la dépravation. C'est pourquoi il est permis de penser que, dans la recherche des règles de vie sociale, elle se montrerait plus compréhensive et plus généreuse que l'homme porté par ses instincts à prendre



Nos femmes artistes : Gravures sur bois d'Yvonne Heilbronner (Genève)

(Voir article en 3<sup>e</sup> page)

plus qu'à donner, à conquérir plus qu'à partager.

On peut donc affirmer que, dans l'élaboration de cet ordre nouveau que tous les peuples appellent de leurs voeux désespérés, il serait juste, bon et raisonnable que la femme soit conviée à apporter ses vœux et idées au même titre que l'homme. En France, particulièrement, on aimeraît à penser que, le moment venu, une élite de femmes sera conviée à participer aux travaux touchant la nouvelle constitution. Toutefois, ce n'est évidemment pas à nous de décider si une telle mesure serait actuellement opportune, et c'est pourquoi nous nous bornons ici à poser la question, laquelle se trouve en cause d'ailleurs depuis fort longtemps, puisque déjà Socrate disait : « En vérité, la femme ne le céde en rien à l'homme. Elle peut tout apprendre : il faut donc l'éduquer pour qu'elle soit véritablement notre égale ».

S'il faut en croire les statisticiens, les trois cinquièmes des populations mondiales sont composées d'êtres du sexe féminin ; il est donc bien évident que tout changement qui viendrait à se produire dans le comportement de cette majorité aurait forcément son retentissement sur la civilisation toute entière. Par conséquent, chaque tendance nouvelle, chaque volonté d'innovation, exprimées par le monde féminin, devraient éveiller l'attention des chefs responsables, et même les inviter à supposer quelles répercussions leur mise en œuvre pourrait provoquer sur l'ensemble du groupe.

Nul n'ignore qu'une de ces tendances vise à revendiquer l'égalité des sexes sur le marché du travail. Ainsi, avons-nous vu les femmes rivaliser avec leurs concurrents masculins dans la lutte pour les places et les profits, et y marquer d'appreciables succès. Mais il est une autre revendication qu'elles formulent, celle relative à la pratique des sports féminins, du moins dans les pays où cette pratique leur est encore mesurée, sinon interdite. Nous verrons une autre fois quels problèmes majeurs et déterminants poseraient dans le domaine social la volonté fermement exprimée par les femmes de perfectionner leur corps et leur santé par une culture physique attentive et une activité sportive soutenue. Pour aujourd'hui, contentons-nous d'affirmer que si le monde ne peut être sauvé, comme tous — belligérants et neutres — le déclarent, que par la création d'une civilisation meilleure, il ne faudra pas oublier de faire appel, pour en dresser le code, à la sagesse de ces mères dont le Maréchal Pétain célébra il y a peu les vertus et le rayonnement.

« La mère, a-t-il dit, par son affection, par son tact, par sa patience, confère à la vie de chaque jour sa quiétude et sa douceur ». C'est pourquoi les hommes, s'ils sont enfin sincèrement décidés à faire prévaloir la bienveillance sur la haine, et la collaboration sur l'antagonisme, seront bien inspirés de lui demander son secret,

(D'après l'*Effort*) Bernard MALAN.

trisme abstrait qui entraîne le règne de la médiocrité. Chaque personne y trouve sa place et sa mission (p. 10)). Cette idée de la mission individuelle de chacun est reprisée, si bien après, dans l'étude consacrée à la famille : « L'homme et la femme ont des devoirs différents dans la communauté comme dans la famille. Si l'existence de l'homme est consacrée avant tout à l'exercice de sa profession et à la chose publique, la femme, compagne de l'homme, mère et éducatrice de l'enfant, a une mission tout aussi importante dans la communauté. Pour la remplir, il faut qu'elle soit intégrée à la vie publique d'une façon conforme à sa nature et qu'elle prenne conscience de toute la richesse de la vie nationale comme de la vie familiale » (p. 11). Sans discuter la situation faite à la femme mariée, mère de famille, notons en passant qu'un peu plus de la moitié seulement des femmes suisses adultes jouissent des avantages de cette vie protégée par le mariage et que les autres sont, de même que l'homme, soumises à la nécessité de se consacrer à l'exercice de leur profession).

Traitant ensuite de l'éducation, la Charte relève la grande influence de la famille pour la formation du caractère. De plus, l'école de demain devra s'appliquer à former avant tout des personnalités. Pour obtenir une union étroite entre l'école et la famille, on recommande la création de conseils de parents, dans lesquels la femme jouera une rôle important. (Nos lecteurs savent que ces conseils consultatifs existent depuis longtemps déjà dans beaucoup d'écoles). Une formation intellectuelle, pratique et civique, est prévue pour tout enfant, et « la jeune fille doit être préparée spirituellement et pratiquement aux devoirs de sa vocation maternelle ». Nous sommes heureuses de retrouver sous cette forme la revendication, vieille de cinquante ans, de nos grandes associations féminines.

En ce qui concerne le travail professionnel, une restriction sans exception est imposée à la femme mariée : « Les femmes qui ont le privilège de fonder une famille ont leur tâche au foyer ; il faut que l'économie leur permette

**Un corps auxiliaire féminin aux Etats-Unis**

On annonce de Washington que la Commission militaire de la Chambre a approuvé à l'unanimité la création d'un corps auxiliaire féminin pour l'armée, composé de volontaires âgées de 20 à 45 ans. Ce corps servirait à l'arrière. Les volontaires s'occuperaient de nombreuses tâches allant de la blanchisserie à la dactylographie. La solde serait la même que pour l'armée, soit 21 dollars par mois.

**La Ligue du Gothard et les femmes**

Après la presse quotidienne, étudions à notre tour la petite brochure rouge et blanche<sup>1</sup> pour déterminer le rôle que la *Charte Nationale* de la Ligue du Gothard réserve à la femme suisse. Contrairement aux fondateurs de la Ligue, qui faisaient en 1940 abstraction complète de son existence, les auteurs de la Charte reconnaissent maintenant que l'élément féminin a son importance au sein du peuple suisse et qu'une place doit lui être réservée dans la vie publique. Comme point de départ de cette communauté, la Ligue met en œuvre dès maintenant la collaboration active des hommes et des femmes pour les intérêts du pays. Nous sommes heureuses de relever ceci, par quoi cette Ligue se distingue avantageusement d'autres groupements politiques, anciens et nouveaux.

Ceci dit, il n'est pas facile de se faire une idée nette de la place qu'occuperait la femme dans une Suisse « gothardisée ». La brochure expose bien le programme de demain au triple point de vue de la personne, du travail, et du citoyen. Mais ce programme est très sobre à notre égard, et la question se pose si, là où elle n'est pas explicitement mentionnée — par exemple, dans tous les principes généraux concernant le citoyen ainsi que dans l'aperçu consacré à l'organisation professionnelle et économique — la femme est tacitement assimilée à l'homme ? ou bien si ce mouvement, encore jeune, complétera sa doctrine à notre égard au fur et à mesure de son évolution, dans ce domaine comme dans d'autres ?

Une première déclaration, digne d'être retenue, doit certainement concerner la femme dans l'esprit des auteurs : « Une véritable communauté ne tolère pas que l'on rabaisse ni que l'on mette sous tutelle toute une catégorie d'hommes (sous-entendu par là le *Mensch* de la langue allemande ? ou seulement l'être masculin ?) ; elle répugne aussi à un égal-

**Les femmes dans les Commissions**

Nous publions ci-après le texte de la lettre qui vient d'être adressée au Conseil d'Etat par l'Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin :

Neuchâtel, janvier 1942.

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

A l'occasion du renouvellement des Commissions cantonales (hôpitaux, enseignement, etc.) et vu les promesses de « renouveau » qui ont présidé aux dernières élections, nous vous prions de bien vouloir envisager sérieusement la nomination de femmes dans les Commissions où leurs compétences les appellent particulièrement à siéger.

Nous sommes à votre entière disposition, pour faire des propositions, si vous en exprimez le désir.

Nous déplorons que le Grand Conseil dans sa dernière séance n'ait pas jugé à propos d'élire des femmes dans les autorités tutélaires, droit théorique accordé aux femmes neuchâteloises, mais qui n'a guère été consacré par la pratique.

Nous avons le désir de nous rendre utiles nous aussi, à notre patrie dans des temps difficiles que nous traversons et nous vous prions de bien vouloir faire usage des forces que vous trouverez chez les femmes de notre petit pays de Neuchâtel.

Esperant que vous voudrez bien faire bon accueil à notre demande, nous vous prions d'agréer,

Au nom de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin,

La Présidente :

Clara WALDOVAGEL.

La Secrétaire :

Marthe BRÉTING.

<sup>1</sup> Secrétariat Central de la Ligue du Gothard, case postale Fraumünster, Zurich.